

216C2701

FR0010082305-OP026-R01

2 décembre 2016

Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.

IVALIS (Alternext)

SwissLife Banque Privée a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société IVALIS, soit du 18 novembre au 1^{er} décembre 2016 inclus, la société par actions simplifiée Hawky¹ a acquis sur le marché 60 actions IVALIS au prix unitaire de 17,50 €.

A la clôture de l'offre, la société Hawky détient :

- directement 60 actions IVALIS représentant autant de droits de vote, soit 0,005% du capital et au moins 0,002% des droits de vote de cette société² ; et
- de concert avec les sociétés Barberine³ et Kamino II⁴, 1 246 648 actions IVALIS représentant 2 493 233 droits de vote, soit 95,14% du capital et au moins 95,14% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Barberine	626 274	47,79	1 252 545	47,80
Kamino II	620 314	47,34	1 240 628	47,34
Hawky	60	0,005	60	0,002
Total concert	1 246 648	95,14	2 493 233	95,14

¹ La société Hawky est détenue à hauteur de 51% du capital et des droits de vote par la société à responsabilité limitée unipersonnelle Barberine (contrôlée à 100% par M. Frédéric Marchal) et 49% du capital et des droits de vote par le FPCI Ekkio Capital II (lequel est géré par la société de gestion Ekkio Capital).

² Sur la base d'un capital composé de 1 310 378 actions représentant au plus 2 620 644 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société à responsabilité limitée contrôlée à 100% par M. Frédéric Marchal.

⁴ Société par actions simplifiée contrôlée par le FPCI Ekkio Capital II, lequel est géré par la société de gestion Ekkio Capital.